



transfert livret vers compte-chèque

Par **jaqxon**, le **18/03/2024 à 13:47**

Bonjour,rrnrnJe dois acheter et payer un véhicule avec un chèque bancaire. je n'ai pas la somme disponible sur mon compte-chèque mais elle est disponible sur un livret d'epargne dans la même banque.rnrnPar internet, j'ai la possibilité en accédant à mon espace client de transférer la somme de mon livret vers mon compte chèque.rnrnEst-ce qu'une fois réalisé cette opération je peux immédiatement donner le chèque ou bien dois-je attendre quelques jours ?

Par **Cmoi999**, le **18/03/2024 à 15:04**

bonjourrrnrnRenseignements donnés par une banquerrnrn**10 secondes pour un virement instantané.** Si vous avez opté pour un **virement instantané**, l'argent est transféré de compte à compte en 10 secondes maximum. Délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficultés exceptionnelles de traitement.rn**1 à 2 jours ouvrables* pour un virement immédiat.** En règle générale, pour un virement immédiat réalisé le matin, l'argent arrive sur votre compte le lendemain (1 jour) ou le surlendemain (2 jours), si l'opération est passée dans l'après-midi. Le délai d'attente sera plus long, si la demande de virement est enregistrée durant le week-end. Car sa prise en compte effective peut parfois attendre jusqu'au lundi matin suivant !""rnrnPersonnellement j'ai fait une telle opération ce matin et je viens de vérifier: mon compte courant a bien été crédité

Par **yapasdequoi**, le **18/03/2024 à 15:26**

Bonjour, le virement soit immédiat est un progrès récent... Mais certaines banques appliquent encore une date de valeur retro active pour le débit du chèque. Et donc lorsque le vendeur ira déposer le chèque, votre banque débitera peut être par rapport au solde précédent de 1 ou 2 jours. La précaution serait de prendre 48h de marge !

Par **jaqxon**, le **18/03/2024 à 15:41**

@[Cmoi999](#) Vous n'avez pas bien compris ma question car vous m'indiquez des procédures de virements interbancaires. Le virement que je réalise de mon livret bancaire vers mon compte-chèque est instantané puisqu'il se fait dans la même banque. @[yapasdequoi](#) a plus ou moins répondu et me conseille d'attendre 48h avant de donner le chèque au vendeur (afin d'éviter des agios). Personnellement, je pensais qu'il n'y avait aucun agios puisque si le compte-chèque est crédité au jour J et le chèque déposé le même jour, la banque n'avait pas le droit de facturer des agios. NB les dates indiquées sur l'espace personnel (internet) sont juste des dates d'opérations. Il n'y a pas de date de valeur clairement indiquée au client. D'où ma question.

Par **yapasdequoi**, le **18/03/2024 à 15:42**

Alors posez clairement la question de la date de valeur à votre banquier.

Par **jaqxon**, le **18/03/2024 à 15:49**

@[yapasdequoi](#) Alors posez clairement la question de la date de valeur à votre banquier. L'agence est fermée le lundi. Donc je ne pourrai les interroger que demain. L'argent étant disponible sur le compte-chèque (après virement instantané depuis le livret **ce jour**) vous me déconseillez donc de donner le chèque dès aujourd'hui. (risques d'agios appliqués à une somme importante) ?

Par **Cmoi999**, le **18/03/2024 à 15:58**

bonjour @Jaqxon Il s'agissait d'un virement de mon compte épargne sur mon compte courant. Lorsque je vérifie mes comptes bancaires après une telle opération je suis débité immédiatement du compte épargne et crédité immédiatement sur mon compte courant. **Pour un chèque** en euros émis ou déposé sur votre compte : une date de valeur d'1 jour ouvré au plus (**J-1 pour un débit, J+1 pour un crédit**) peut être appliquée, par rapport à la date de traitement de l'opération sur le compte ([article L131-1-1 du code monétaire et financier](#)).